

Corporation des propriétaires
de

BARS
BRASSERIES
Tavernes
du Québec

UTBQ
Union des tenanciers de bars du Québec

APBCQ

Association des Propriétaires de Bâtiments Commerciaux du Québec

130, rue Principale, Châteauguay (QC) J6J 3H1
Tél. (450) 692-8443 Fax. (450) 692-7638

7373, rue Cordner, LaSalle (QC) H8N 2R5
Tél. (514) 937-0531 Fax. (514) 933-0936

7373, rue Cordner, LaSalle (QC) H8N 2R5
Tél. (514) 937-9137 Fax. (514) 933-0936

Montréal, le 18 septembre 2020

Le très honorable Justin Trudeau
Premier ministre du Canada
Cabinet du premier ministre
80, rue Wellington
Ottawa (Ontario) K1A 0A2

PAR TÉLÉCOPIEUR : 1 (613) 941-6900

L'honorable François Legault
Premier ministre du Québec
Conseil exécutif
Édifice Honoré-Mercier
835, boulevard René-Lévesque est
3^e étage
Québec (Québec) G1A 1B4

PAR TÉLÉCOPIEUR : 1 (418) 643-3924

Objet : Programme d'aide d'urgence du Canada pour le loyer commercial aux petites entreprises

Monsieur le Premier ministre du Canada,
Monsieur le Premier ministre du Québec,

La Corporation des Propriétaires de Bars, Brasseries et Tavernes du Québec et son président, monsieur Renaud Poulin, l'Union des Tenanciers de Bars du Québec et son président, monsieur Peter Sergakis, et l'Association des Propriétaires de Bâtiments Commerciaux du Québec et son vice-président, monsieur Cosby Tsirigotis, unissent leur voix pour vous transmettre la présente lettre aux noms de leurs membres respectifs, laquelle fait suite aux correspondances des 30 juillet 2020 et 27 août 2020 que nous vous avons transmises relativement au programme d'aide d'urgence du Canada pour le loyer commercial aux petites entreprises (ci-après le « Programme AUCLC »).

D'abord, nous souhaitons remercier vos gouvernements respectifs pour avoir partiellement répondu favorablement à notre demande, soit en ayant prolongé le Programme AUCLC d'un mois supplémentaire, soit jusqu'au 30 septembre 2020. Par contre, nous soulignons qu'il est regrettable que cette annonce n'ait été faite que les 15 et 17 septembre 2020, alors que la plupart des loyers commerciaux deviennent payable le premier jour de chaque mois. Ainsi, nous vous écrivons plusieurs jours avant que le loyer du mois d'octobre 2020 ne soit dû afin que des décisions rapides soient prises par vos gouvernements respectifs avant cette prochaine échéance.

En effet, lors de notre dernière correspondance, nous avons spécifiquement soulevé le problème lié à l'imprévisibilité quant aux prolongements futurs du Programme AUCLC auquel font face nos membres ainsi que des milliers d'autres petites et moyennes entreprises («PME») canadiennes.

Pourtant et comme vous le savez, la pandémie liée à la Covid-19 est en pleine recrudescence au Canada avec une hausse quasi-quotidienne du nombre de cas positifs au virus. En effet, la pandémie liée à la Covid-19 est loin d'être derrière nous. Ce faisant, ceux de nos membres qui ont réussi à rester en activité jusqu'à présent malgré la pandémie sont de plus en plus inquiets de pouvoir continuer à le faire à court et moyen terme considérant notamment que différents programmes gouvernementaux s'estompent au fil des semaines ou que leur prolongement devient incertain et/ou annoncé à contretemps.

Ceci étant dit, nous réitérons que tous les canadiens ont encore besoin de l'aide essentielle et inestimable qu'ils sont en droit d'attendre de tous les paliers gouvernements en ces temps difficiles.

Ainsi, il est absolument inconcevable que vos gouvernements respectifs envisagent de mettre fin au Programme AUCLC. En effet, celui-ci est essentiel à la survie d'un grand nombre de PME canadiennes et québécoises, lesquelles doivent faire face, pour la plupart, à une baisse d'achalandage sans précédent. Au surplus et tel que le laisse entendre certaines des législatures provinciales, la fermeture de certains commerces serait envisagée dans un futur rapproché, dont ceux de l'industrie des bars. Or, cette industrie a été durement frappée durant la première vague et elle ne se relèvera tout simplement pas d'une deuxième vague en l'absence de la prolongation du Programme AUCLC.

Considérant ce qui précède, il est primordial que vos gouvernements respectifs s'entendent pour prolonger le Programme AUCLC au même titre et pour une période au moins égale à celle pendant laquelle la subvention salariale d'urgence du Canada est disponible et que l'annonce en ce sens soit faite sans tarder. À défaut, l'économie canadienne risque d'en être fortement affectée en ce que d'innombrables petites et moyennes entreprises canadiennes fermeront leurs portes définitivement.

Nous comptons sur votre entière collaboration et convoitons respectueusement une suite favorable à notre demande.

Dans l'intervalle, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Premier ministre du Canada, Monsieur le Premier ministre du Québec, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

**CORPORATION DES PROPRIÉTAIRES
DE BARS, BRASSERIES ET TAVERNES
DU QUÉBEC**



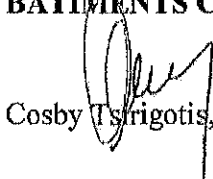
Renaud Poulin, président

**UNION DES TENANCIERS DE
BARS DU QUÉBEC**



Peter Sergakis, président

**ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DE
BÂTIMENTS COMMERCIAUX DU QUÉBEC**



Cosby Tsigotis, vice-président